

# Finistère

## Penn Ar Bed



### Bulletin trimestriel de la FSU du Finistère

	Directeur.rice de publication : Florent Martinie et Sabrina Manuel	Prix : 0,4 €	N° 4
<b>SOMMAIRE</b> Bulletin de juin 2026  <b>Page 1:</b> Édito <b>Page 2:</b> Dérèglement du climat de l'Ecole <b>Page 4:</b> Retour sur le stage LR de Pontivy <b>Page 6:</b> Nouveau contrat complémentaire MGEN pour les retraité-es	Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29200 BREST  71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER  Email : <a href="mailto:fsu29@fsu.fr">fsu29@fsu.fr</a> Site : <a href="http://fsu29.fsu.fr">http://fsu29.fsu.fr</a> Facebook : <a href="https://www.facebook.com/fsu29/">https://www.facebook.com/fsu29/</a>		

## Coups de chaud

En ce mois de juin 2026, la France fait face à des anomalies thermiques répétées. Ces vagues de chaleur, de plus en plus précoces et intenses, ne laissent plus de place au doute : le dérèglement climatique est là, partout, dans le Finistère aussi, massif, et il frappe en premier lieu les plus vulnérables. Face à cette urgence absolue, une certitude s'impose : l'écologie et la défense des services publics sont les deux faces d'une même pièce.

L'adaptation au changement climatique se vit chaque jour dans nos établissements scolaires, nos hôpitaux et nos administrations.

Il n'existe pas de seuil réglementaire d'exposition aux fortes chaleurs, mais aucune situation de travail ne doit porter atteinte à la santé et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), indique « au delà de 30 °C pour une activité de bureau et de 28 °C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés ».

Aujourd'hui, l'inadaptation thermique des bâtiments publics est une urgence sanitaire majeure.

Investir massivement dans la rénovation thermique des infrastructures publiques n'est pas une dépense superflue, c'est un choix de planification écologique et de justice sociale indispensable.

« Qui aurait pu prédire la crise climatique » déclarait E. Macron en 2023. Le premier rapport du GIEC date de 1990. Cette déclaration démontre à quel point la mesure du problème n'a pas été prise en compte.

En renvoyant sans cesse les décisions au local, le gouvernement fuit ses responsabilités tout autant dans les mesures d'adaptation que dans son inaction face au réchauffement climatique.

**Florent Martinie, co-secrétaire départemental**

## Dérèglement du climat de l'Ecole

Tandis que les politiques ont à nouveau confirmé leur choix de l'austérité budgétaire pour notre ministère, entre autres, et qu'ils ont persisté à assécher les crédits pour l'école publique, préférant par exemple abonder le budget déjà conséquent des armées et qu'ils tentent de nous préparer à la guerre, nous manquons encore et toujours de tout alors qu'il faudrait un plan d'investissement d'urgence pour l'éducation.

Ainsi, M Geffray communique abondamment sur ses priorités que sont le concours général au collège, symbole de la volonté macronienne d'élitisme, l'orthographe au bac (annonce effectuée fin mai !), la coûteuse et polluante intelligence artificielle qui est une nouvelle marotte gouvernementale, le climat scolaire (pour lequel rien n'est fait concrètement), etc. En complément de cela, il persévère dans son entreprise de tri scolaire qui fait finalement système avec Parcoursup, avec la réinstauration de la Prépa Seconde qui n'est rien d'autre qu'une voie de relégation sans programme et sans ambition pour les élèves n'ayant pas obtenu leur Diplôme National du Brevet et pour qui il n'est d'ailleurs pas prévu de le repasser, ou bien justement avec ce DNB pour lequel il se félicite d'avance ... de l'abaissement du taux de réussite !

Face à ce désastre organisé, nous mettons toute notre énergie syndicale à plaider pour les véritables priorités que constituent les moyens financiers, humains et matériels pour une école réellement émancipatrice et de qualité. Le ministère peut bien professer que la santé mentale ou l'inclusion sont ses grandes priorités, tout le monde a bien compris que puisque les financements ne suivent pas, on en reste essentiellement au stade des déclarations d'intention stériles.

Nous avons récemment pu constater à quel point nos bâtiments s'avéraient vétustes et inadaptés au dérèglement climatique. Par la même occasion, nous avons eu confirmation de l'impréparation et du manque de réactivité du ministère face à la crise de la canicule quand certains établissements auraient tout simplement

mérité d'être fermés. Aucune mesure n'a réellement pu être mise en place. A part cela, notre employeur protège notre santé !

Et puisque nos conditions d'exercice sont de moins en moins enviables et même méprisantes, notre dénuement n'est pas que matériel : nos salaires continuent de stagner au lieu d'être sérieusement revalorisés et notre point d'indice d'être invariablement gelé au lieu d'être indexé sur l'inflation.

A ce mépris, s'ajoute d'ailleurs l'annonce des économies supplémentaires de six milliards sur la dépense sociale et les services publics. Toutes ces attaques cyniques et inacceptables du ministère contre notre statut protecteur et nos droits de santé sont à combattre. C'est pourquoi des mobilisations syndicales stratégiques sur le budget se préparent actuellement pour septembre.

Au niveau local, où se déclinent les mesures ministérielles, la tendance, désormais devenue une norme est à la récupération de tous les moyens qui peuvent encore l'être : heures-postes, heures supplémentaires, équivalents temps plein d'assistant.es d'éducation, de professeur.es documentalistes, etc. Plusieurs annonces de fermetures ou de refus d'ouvertures de divisions ont été actées par la Dsden très récemment alors que la phase d'inscriptions dans les établissements n'était pas achevée, ce qui ne manque pas de nous étonner ! En effet, rien ne justifie cette accélération de la préparation de rentrée à nos yeux. A la marge, un minimum d'heures sont ou seront attribuées à certains collèges ou lycées, ce qui permettra d'éviter d'ouvrir une division.

Au même moment, les prévisions d'effectifs des classes continuent d'augmenter, des collègues subissent des mesures de carte scolaire, d'autres, nombreuses et nombreux, iront effectuer des compléments de service. Ajoutons à ce triste décor que les collègues ne sont pas remplacés faute de moyens humains, que des personnels de direction dysfonctionnent clairement, que le mouvement des personnels est grippé, que les stagiaires seront affectés très tardivement en dernière minute et

que la santé mentale des personnels, plus généralement en fin de carrière, vacille. Pendant ce temps, l'école privée fera ce qu'elle veut comme elle veut, survivant parfois sous perfusion de l'Etat et avec des effectifs bien confortables.

Dans la même lignée, plusieurs remontées d'établissements locaux vont dans le même sens : les Vies Scolaires sont à bout et craquent tandis que notre ministère indique qu'il n'a pas de budget pour ce pôle. Sauf que les Aed ne doivent pas être l'une des variables d'ajustement du budget de l'Etat ! Le ministère joue avec le feu dans les établissements car il y va du climat scolaire. Les collègues se sont d'ailleurs mobilisé.es et 25 % des Vies Scolaires ont été fermées dernièrement le 2 juin pour réclamer des moyens et des augmentations de salaire tout en exigeant une grille nationale. Leur situation est d'autant plus inacceptable que nos collègues précaires font l'objet de pressions et menaces synonymes d'atteintes à leur droit de grève qui visent à éviter de fermer les établissements.

Pour leur part, les Accompagnant.es d'Elèves en Situation de Handicap se sont également mobilisé.es pour dénoncer leurs conditions de travail, les récents Pôles d'Appui à la Scolarité qui ne visent qu'à les flexibiliser davantage au détriment de leur cœur de métier et les mutualisations qui ne font qu'augmenter la précarité des collègues. Le projet ministériel de ne titulariser que 20% des accompagnant.es tout en modifiant leurs missions ne va pas plus dans le sens de la reconnaissance de leurs fonctions essentielles. Il ne suffit pas de décréter de façon simpliste que l'école est inclusive pour qu'elle le devienne. Cette inclusion auto-proclamée est déconnectée des réalités du terrain. Les Aesh ont cruellement besoin de moyens et de formation, pas de mutualisation à marche forcée.

De leur côté, des collègues Titulaires sur Zone de Remplacement du Finistère et du Morbihan ont pu être reçu.es assez longuement au Rectorat en compagnie de membres de leur secrétariat départemental respectif pour faire valoir leurs nombreuses doléances liées aux spécificités de leur rôle.

Par ailleurs, l'expérimentation de la nouvelle méthodologie de la carte scolaire qui sera abordée

le 25 juin en instance et qui, d'après la Dasen, ne doit pas faire l'objet de tabous, est en fait, sous couvert de baisse démographique et de réorganisation innovante des moyens, un prétexte pour en retirer ou les concentrer, revoir des fonctionnements, mutualiser le bâti (école-collège par exemple) et les moyens humains. Ce projet funeste ne pourra qu'être synonyme de désengagement de l'Etat et de raréfaction du service public que constitue l'école gratuite non confessionnelle.

N'oublions pas non plus les assauts répétés de l'extrême droite dans le département avec comme pire exemple récent l'initiative déplorable des sinistres et zemmouristes Parents Vigilants qui se sont ridiculisé.es mercredi 3 juin à Brest face au front uni d'une foule compacte en tentant de dénoncer pitoyablement l'endoctrinement institutionnel imaginaire de la jeunesse sur les questions de genre.

Vous aurez compris que, face à ces constats de dérégulation néolibérale à outrance, nous devons rester mobilisé.es jusqu'à la fin de cette année scolaire pour peser dans les derniers arbitrages avant de préparer les actions de la rentrée car elles devront être fortes et qu'il s'agira de faire front pour la défense de l'école laïque et des services publics plus largement !

**Mikaël ANSQUER, co-Secrétaire Départemental  
du SNES-FSU 29**

## Retour sur le stage Langues Régionales des 19 et 20 mai à Pontivy

Les 19 et 20 mai derniers s'est tenu à Pontivy le tant attendu stage FSU sur l'enseignement des langues régionales. Ce stage co-organisé par la FSU-SNUipp et le SNES-FSU a réuni 80 stagiaires, autant de femmes que d'hommes ! Au programme : état des lieux, comparaison de situations, réflexions, projections, revendications, un stage riche à tous les niveaux ! Certain·es intervenant·es se sont exprimé·es en breton, pour le plus grand plaisir des stagiaires, mais les non-locuteurs·trices n'étaient pas en reste car elles et ils ont pu bénéficié de la qualité de la traduction simultanée !

Marina Caro-Nedellec et Cecile Morvan pour la FSU Bretagne ont tout d'abord fait un état des lieux de l'enseignement des langues régionales. Celui-ci n'est pas réjouissant : le nombre de locuteurs·trices en breton diminue de manière inquiétante : 200 000 en 2018, 100 000 en 2025, avec des degrés de maîtrise de la langue très divers ! Le seul espoir de sauvegarde de la langue ne repose quasiment que sur la scolarisation, lourde charge à porter pour les enseignant·es ! Il en est de même pour la langue gallo qui peine à ne pas disparaître. De la maternelle au lycée, sur les 4 départements de l'académie de Rennes et la Loire Atlantique, 20 000 élèves sont bénéficiaires d'un enseignement en langue bretonne sur l'ensemble des réseaux (public, privé confessionnel et privé associatif). Néanmoins, la note positive est que le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public augmente quand il diminue dans les autres réseaux, particulièrement dans celui du privé confessionnel.

Fabien Mineo de la FSU-SNUipp de la Haute-Corse a rappelé que, en Corse, tous les élèves du primaire reçoivent à minima une initiation de 3 heures, appelée « standard », enseignement qui doit s'intégrer dans l'emploi du temps « avec créativité ». L'autre dispositif d'enseignement assuré est un enseignement immersif à 80 % en langue corse. La difficulté est de trouver suffisamment d'enseignant·es formés. Une formation de 8 semaines est assurée aux volontaires mais ne peut s'adresser qu'à celles et ceux qui ont déjà une maîtrise suffisante de la

langue. Un vivier d'enseignant·es contractuel·les a été créé mais peine à couvrir les besoins. Il n'y a pas de concurrence avec l'enseignement privé qui est quasi-inexistant en Corse.

Une situation idéale et inspirante pour nos collègues bretons ? Fabien Mineo a insisté sur les craintes de la FSU quant à une possible régionalisation de la Corse. Qu'advierait-il alors des enseignant·es sous statut territorial à la merci de tendances politiques qui prendraient le pouvoir de la collectivité de Corse ?

En Bretagne, le vivier des enseignant·es n'est pas en meilleur état. Malgré un nouveau dispositif permettant de former 5 enseignant·es du 1er degré par département et 5 du 2d degré pour l'académie avec maintien de salaire - la FSU avait salué cette initiative mais avait dénoncé que ce dispositif se faisait sans budget spécifique - le compte n'y est pas. L'administration n'arrive pas à répondre à la demande sociale croissante alors que de plus en plus de collègues quittent l'enseignement bilingue, ne pouvant plus souffrir des conditions de travail qui se dégradent. Par manque de volonté politique (budget en berne, pas de véritables formations et initiale et continue, ...), la convention Etat-Région est loin d'être respectée ! Rappelons ici que le manque enseignantes n'est pas une fatalité, mais la conséquence de politiques neo-libérales.

Laurence Lejeune, la seule conseillère pédagogique de l'académie pour la langue galloise, nous a présenté tout un tas d'outils pédagogiques permettant de démocratiser l'enseignement de la langue, tant dans des situations d'initiation que d'enseignement en gallo, quel que soit les âges des élèves. Elle travaille en binôme avec une conseillère pédagogique en breton afin d'adapter les ressources dans les deux langues, en lien avec les programmes et les paliers du CECRL. <https://www.toutatice.fr/portail/cms/espaces-collaboratifs/espaces/outils-pour-le-gallo>

Le département des Pyrénées-Orientales est concerné par les langues occitane et catalane.

Frédéric Traby de la FSU-SNUipp 64, a exposé l'état de l'enseignement du catalan : enseignement bilingue pour certains élèves, initiation d'une heure pour les autres. Dans ce département, il a été possible d'intégrer des écoles associatives qui dispensent un enseignement immersif dans le réseau public. Il a fallu une volonté politique forte et partagée pour trouver les moyens de dispenser cet enseignement immersif qui entre en contradiction avec l'article 2 de la Constitution, mais un peu de souplesse de part et d'autre a permis de trouver les compromis nécessaires. Cependant, l'inscription dans une école immersive demande une désectorisation, ce qui amène à d'autres questionnements sur l'égalité d'accès à l'enseignement public sur le territoire. Dans le second degré, on retrouve des problématiques connues en Bretagne : le nombre de professeur-es formé-es détermine l'offre en collège. Au lycée tous les publics scolaires sont mélangés, du débutant au pratiquant depuis la maternelle.

A propos d'intégration des écoles dites immersives, Michelle Carmes, ancienne secrétaire académique du SNES Bretagne, a témoigné du projet avorté de l'intégration de Diwan dans le réseau public. Le projet d'intégration de Diwan s'est fait sur des valeurs communes de laïcité portées par les militant-es qui ont créé et Diwan et les filières bilingues publiques mais aussi pour répondre à la demande des familles. La condition était que cela ne se fasse pas au détriment des filières bilingues publiques. Ce processus d'intégration était porté par la FSU mais a été retoqué au dernier instant par le Conseil Constitutionnel

Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU et Paul Devin, ancien secrétaire général du SNPI (aujourd'hui SUI-FSU - syndicat unitaire de l'inspection pédagogique) et président de l'institut de recherche de la FSU, nous ont apporté leur éclairage sur le statut de fonctionnaire : comment il a été créé et pourquoi il est fondamental de le défendre. Le fonctionnaire sans statut se doit d'être obéissant au pouvoir. Le statut est issu du conseil national de la résistance et s'articule entre droits, devoirs et responsabilité, ce qui permet, dans un Etat de droit, d'éviter l'arbitraire, de ne pas avoir à rendre de

compte directement aux élus en place. Le statut garanti l'égalité de traitement tant aux usagers qu'aux fonctionnaires. Le fonctionnaire ne se doit pas d'être ni docile ni obéissant mais d'exécuter les instructions en pleine responsabilité et doit pouvoir en rendre compte. Le fonctionnaire n'a pas non plus à être neutre car se il doit de développer l'esprit critique de ses élèves. C'est pourquoi la FSU ne veut pas de la régionalisation qui donnerait le pouvoir aux élus territoriaux, créerait des différences de traitement et de l'arbitraire. Au contraire, la défense du statut permet de garantir l'égalité d'accès pour toutes et tous aux services publics dont celui de l'enseignement des langues régionales.

Historienne enseignant à l'université de Rennes 2, Eva Guillourel nous a exposé l'état du français en tant que langue minoritaire ou minorisée dans les îles anglo-normandes et dans le nord du continent américain (Louisiane, Québec). Elle a mis en évidence que les langues évoluent en suivant l'évolution des sociétés : disparition de la société rurale, urbanisation, tourisme, quelles langues sont utilisés par les pouvoirs politiques, financiers... mais aussi entre langue figée ou langue qui évolue, où se situe le standard ? L'unification d'une langue lui permettant aussi la force de résister. La volonté politique et l'argent ne suffisent plus quand la transmission est cassée, d'où l'importance d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

La diffusion d'articles, de publications, d'émissions radiophoniques ou télévisées est cruciale pour qu'une langue régionale occupe l'espace public et reste vivante. Caroline Trouillet, journaliste à Splann, média régional indépendant en langue française et en langue bretonne, est venue donner un aperçu de leur méthode de travail d'investigation et de leurs méthodes de diffusion pour rester indépendant. Cette déontologie nous fait directement écho dans notre rôle d'éducateurs-trices aux médias, d'autant plus en langues régionales !

Le stage s'est conclu sur une note porteuse d'espoir : des lycéen·nes de Yaouankiz Div Yezh, collectif d'élèves suivant leur scolarité dans les filières bilingues publiques, nous ont tout simplement émus par leur engagement à défendre le breton

comme leur langue d'avenir. Ce collectif très motivé, qui a bien compris les enjeux politiques liés aux langues, n'hésite pas à interpeler le gouvernement pour exiger d'assurer la qualité de leur formation scolaire en langue régionale et surtout la continuité de l'enseignement bilingue qui n'en est plus une dans le secondaire, phénomène accentué par les désastreuses réformes « Blanquer ». Si les élèves ont été bien reçus à Matignon, ce ne fut malheureusement pas le cas au ministère de l'éducation nationale, mais ils ne sont pas prêts à renoncer !

Ce stage a permis de remettre en évidence le fait que l'enseignement des langues régionales n'est pas en opposition avec celui de la langue française et l'unité nationale. La situation de la France est bien particulière vis à vis ne serait-ce que de ses voisins européens où plusieurs langues co-existent voire sont en statut de co-officialité sans que cela ne pose de problème. Pour autant, la FSU ne défend pas la co-officialité sans conditions car l'un des travers serait celui d'aller vers plus de pouvoirs territoriaux. Pratiquer et reconnaître une autre langue que la seule langue officielle de la République ne signifie pas aller à l'encontre du principe d'égalité porté dans notre devise. Il s'agit là de la prise en compte de la pluralité de notre nation qui est loin d'être homogène,

mais aussi de lutter contre une vision patrimoniale des langues de France et de leur éviter de disparaître définitivement.

La FSU est depuis toujours engagée pour défendre l'enseignement public des langues régionales, de la maternelle à l'université, aussi dans l'espace public, pour toutes et tous dans les territoires concernés, ce qu'elle porte quotidiennement et qu'elle acte à chacun de ses congrès. Elle intervient dans chaque instance à ce sujet, à l'échelle départementale, académique et nationale. La FSU est forte de son réseau militant qui maille l'ensemble des langues régionales de l'Hexagone et d'Outre-mer. En Bretagne, elle est particulièrement attentive à ce qui se discute et se décide au CESER - conseil économique, social et environnemental, régional - et au CALR - conseil académique des langues régionales.

Continuons à défendre le service public (d'enseignement des langues régionales) partout pour toutes et tous !

**Sklaerenn NOISEL**

## **Infos retraité-es sur le nouveau contrat complémentaire MGEN**

Depuis le 1er mai, (délai d'affiliation de 2 ans pour les retraité-es actuel-les, un an pour les néo retraité-es), les adhérent-es à la MGEN sont amené-es à choisir un nouveau contrat mutualiste suite à la réforme de la Protection Sociale Complémentaire par le gouvernement . Nous ,retraité-es, pouvons rester sur un contrat individuel, rejoindre le contrat collectif ou « simplement » quitter la MGEN vers une autre mutuelle. Après nos réunions d'information avec la FGR-FP et celles organisées par la MGEN à Quimper puis Morlaix, il paraît indispensable de prendre contact par téléphone et/ou demander un rdv en présentiel pour conseils, chaque situation étant particulière. Cependant, les dernières

informations obtenues par le canal syndical (mêmes infos remontant d'autres sections départementales) montrent que la mutuelle a pris un gros retard afin de joindre prioritairement ses adhérent-es actif-ves (notamment suite à la modification de leur contrat prévoyance, optionnel à l'avenir). Le manque de visibilité sur les contrats individuels pouvant concerner les retraité-es nous amène à dire de prendre le temps de la réflexion et essayer le contact vers la MGEN au troisième trimestre 2026 seulement.

**Christian Caradec (SNUipp) pour les retraité-es de la FSU 29**